

# COMMUNE DE ST MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL

Tél. : 02.99.07.57.22

Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 27/02/2019

Reçu en préfecture le 27/02/2019

Affiché le

ID : 035-213502909-20190222-D\_20190222\_06-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2019

Date de convocation : 8 février 2019

Conseillers en exercice: 14

Votants : 13

Présents : 10

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux février, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE METAYER, Maire.

*Étaient présents* : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.

Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Pierre BASTARDIE, M. Bernard DAUGAN, M. Hervé DREUSLIN, Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : M. Aurélien GENAITAY, Mme Erell LISSILLOUR, M. Bruno LESAIGE, M. Fabien ZETTEL.

Procuration : Erell LISSILLOUR à Joël LORAND, Fabien ZETTEL à Marie-France AQUET.

*Secrétaire de séance* : Mme Sonia HUBY.

### 2019-02-22/06– ANCIENNE MAIRIE : MISE À JOUR DES DEMANDES DE SUBVENTIONS : DETR + FST

VU le courrier en date du 5 février 2019 de la préfecture,  
VU la demande de DETR adressé en date du 10 décembre 2019,  
APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser cette demande,

Il est proposé le plan de financement prévisionnel actualisé suivant :

DEPENSES en € HT		RECETTES en €	
Maîtrise d'œuvre	9 775,00 €	DETR	52 471,42 €
Etudes complémentaires	9 445,33 €	Département	31 950,00 €
Travaux	111 958,23 €	Autofinancement	46 757,14 €
TOTAL	131 178,56 €	TOTAL	131 178,56 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel actualisé de l'opération « rénovation de l'ancienne mairie »,
- SOLLICITE l'Etat pour l'octroi de la DETR à hauteur de 52 471,42 €,
- SOLLICITE le Département pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 31 950,00 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la demande de ce fonds de concours.

Cette délibération **annule et remplace** la délibération 2018-11-30/03 – Ancienne Mairie : Demande de subventions

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gilles Le Métayer

